

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2011

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie PIQUEPAILLE, M. Alain MOUREAUX, Mme Paola ARRAGON,
M. Christian RIBREAU, Mme Christiane TISSERAND, M. Stéphane RICHE,
Mme Sabine DITNER, M. Hervé LACOUR, **Maire-Adjoints.**

M. Jacques RAVEY, M. Ludovic PESSAROSSO, M. Norbert TISSIER, Mme Natacha LEVRATTO,
Mme Aurélie BAZIN, Mme Jessica MOUREAUX,
M. Romuald ROICOMTE (arrivé à 19h20).

Mme Danielle HIMBERT, M. Denis PIOTTE, M. Olivier DOMON,
M. Yves ACKERMANN (arrivé à 19h25).

Mme Jocelyne ZEMP.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Mme Jacqueline BERGAMI à M. Norbert TISSIER,
Michel FERRANDON à M. Michel ZUMKELLER,
M. Mohamed BERKOUN à Mme Sophie PIQUEPAILLE,
Mme Josselyne CHOUQUET à M. Alain MOUREAUX,
Mme Sophie SAILLEY à Mme Paola ARRAGON.

Etaient absentes :

Mme Marie-Pierre SOUKAINI, Mme Bélanda WIEDER, Mme Sanela MARKOVIC.

Etait convié :

M. Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Stéphane RICHE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité, avec 24 voix pour, le procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2011.**

2) INFORMATIONS DIVERSES

Etat Civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis le 28 novembre 2011.

Monsieur le Député-Maire annonce la constitution du groupe "Ensemble pour Valdoie" présidé par Monsieur Olivier DOMON et constitué de Madame Danielle HIMBERT, Monsieur Yves ACKERMANN, Monsieur Denis PIOTTE, Madame Marie-Pierre SOUKAINI, Madame Bérinda WIEDER et Madame Sanela MARKOVIC.

3) TAXES ET PRODUITS DIVERS : TARIF 2012

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des taxes et produits divers qui seront fixés à compter du 1^{er} janvier 2012 :

<u>Libellé</u>	<u>Tarif</u>
Droit de chasse	420,00 €
Camion outillage	129,00 €
Commerçants ambulants (par an)	
de :	252,00 €
à :	307,00 €
Droit de place occasionnel (au m ²)	1,80 €
Droit de place annuel (au m ²)	24,40 €
Emplacement TAXI	124,00 €
<u>Taxes funéraires</u>	
Concession trentenaire (au m ²)	95,00 €
Concession perpétuelle (au m ²)	640,00 €
Dépôt caveau provisoire (par jour)	2,00 €
Case du columbarium (trentenaire)	1000,00 €
<u>Photocopie</u>	
A4 ou A3	0,15 €

Location de salles du Centre Jean Moulin

	<u>Tarif ½ jour</u>	<u>Tarif 1 jour</u>	<u>Tarif 2 jours</u>
Complexe salle Philippe JECKER + salles 5 et 6			
Valdoyens :	95,00 €	148,00 €	223,00 €
Extérieurs :	124,00 €	191,00 €	291,00 €
Cuisine (avec vaisselle)			
Valdoyens :	/	139,00 €	203,00 €
Extérieurs :		181,00 €	265,00 €
Cuisine (sans vaisselle)			
Valdoyens :	/	75,00 €	112,00 €
Extérieurs :		98,00 €	146,00 €

Autre salle : utilisation unique (moins de 4 heures consécutives)

- . Valdoyens : 10,60 € l'heure
17,30 €
- . Extérieurs : l'heure

Autre salle : utilisation périodique (au moins 2x/semaine)
et pour moins de 4 heures consécutives

- 4,30 €
- . Valdoyens : l'heure
11,50 €
- . Extérieurs : l'heure

Autre salle : (plus de 4 heures consécutives)

- . Valdoyens : 68,00 €
- . Extérieurs : 125,00 €

Caution obligatoire pour toute location : 1 000,00 €

Vote : les tarifs 2012, ci-dessus, liés aux taxes et produits divers, sont adoptés à l'unanimité.

4) BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Député-Maire explique que cette année la procédure a changé. Le Budget est présenté plus tôt, afin d'être plus opérationnel, surtout en matière d'investissements. Monsieur Jean TOURNIÉ communique quelques informations précises.

Monsieur Olivier DOMON demande s'il est possible de rentrer dans le détail des dépenses de la section de fonctionnement. Concernant le Budget, il constate des variations dans certaines lignes comptables (ex. : achat matériel). Monsieur Jean TOURNIÉ répond que c'est pour tenir compte de l'exercice réel. Monsieur le Député-Maire explique qu'en 2012 ont été budgétisées les dépenses réelles de 2011, notamment les contrats aidés.

Monsieur Olivier DOMON est surpris par les titres annulés. Monsieur le Député-Maire parle d'anticipation liée à DT PLAST.

Monsieur Denis PIOTTE demande comment, étant dans un contexte économique difficile, on peut avoir des marges de manœuvres étroites, des charges de personnel élevées, un projet de création d'un multi-accueil. Monsieur le Député-Maire répond que ce sont des recettes sûres pour lesquelles existent des engagements fermes.

Monsieur Denis PIOTTE remarque que le coût de 900 000 € du projet multi-accueil (et ses subventions) n'est pas prévu pour l'année prochaine. Monsieur le Député-Maire répète que ce projet fait partie de l'année 2012 et qu'il sera également financé avec le résultat positif du Compte Administratif 2011.

Monsieur Denis PIOTTE s'interroge sur la dette élevée par habitant. Monsieur le Député-Maire souligne que la dette est de 1 300 € par habitant et qu'elle a été réduite depuis que son Conseil est élu.

Monsieur Yves ACKERMANN soulève une remarque à la page 18bis concernant le Budget d'investissement : "En recettes, nous avons le virement de la section de fonctionnement, mais en place nous avons le remboursement du capital des emprunts ; le remboursement du capital n'est donc pas couvert. Les ratios sont inquiétants". Monsieur Jean TOURNIÉ observe que les amortissements contribuent également à la couverture de la dette, qui est donc totalement assurée par des fonds propres.

Le Conseil Municipal adopte le Budget primitif 2012, avec :

5 abstentions (*Mme Danielle HIMBERT - M. Yves ACKERMANN – M. Denis PIOTTE - M. Olivier DOMON – Mme Jocelyne ZEMP*)

21 voix pour

5) PROJET DE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL : AUTORISATION POUR DECISIONS, CONTRATS ET CONVENTIONS

Le projet de réalisation d'un établissement multi-accueil petite enfance a été présenté lors de la réunion de la commission petite enfance le 23 novembre dernier.

Ce projet répond à des besoins clairement exprimés et recensés, liés à l'arrivée sur la Commune de nombreux jeunes couples et familles ces 3 dernières années.

Avec par ailleurs les fermetures programmées d'autres structures d'accueil sur le Territoire belfortain, il devient de plus en plus difficile pour ces familles de trouver des solutions d'accueil correspondant à leurs besoins.

C'est pourquoi, il convient de conférer un caractère prioritaire à ce projet pour que cette structure multi-accueil puisse être construite le plus rapidement possible et apporter ainsi les solutions adéquates aux questions de garde des jeunes enfants.

Madame Sophie PIQUEPAILLE propose donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à :

- Déposer auprès des organismes compétents des demandes de subvention pour un montant le plus élevé possible,
- Signer toutes décisions, contrats ou conventions utiles dans le cadre de cette opération.

Monsieur Denis PIOTTE et Monsieur Olivier DOMON approuve le fait d'autoriser Monsieur le Député-Maire à établir des demandes de subventions, cependant ils trouvent que parler de décisions et signatures de contrats et conventions est trop avancé, car le projet est au début de sa phase. Monsieur le Député-Maire propose de supprimer la seconde demande d'autorisation.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ↪ **D'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer auprès des organismes et collectivités compétents des demandes de subventions pour un montant le plus élevé possible.**

6) DEMOLITION SITE EX-LAMA

Monsieur Christian RIBREAU explique, qu'initialement, le coût de la démolition totale des bâtiments ex-Lama avait été estimé à 257 000 € HT (cf délibération du 31 janvier 2008).

Cette opération bénéficiait d'une part d'une subvention de l'Etat (FNADT) pour un montant de 36 500 €, et d'autre part d'un fonds de concours du même montant de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB).

Sur les travaux prévus initialement, et suite à l'occupation des locaux par la Sté DT Plast jusqu'en mai 2011, seule une première phase de démolition/dépollution a pu être réalisée à hauteur de 80 318 €, permettant le versement partiel des subventions pour un montant de 13 437,68 euros de l'Etat et de 16 373,76 € de la CAB.

Après la libération des locaux, et dans l'objectif de sécuriser le site, il convient de poursuivre les travaux de désamiantage et de démolition.

Le coût prévisionnel et réactualisé de ces travaux est évalué à 167 224 € HT.

Le total de ces 2 phases pour un montant de 247 542 € HT permettra de bénéficier de près de 97% des subventions initialement accordées, laissant à la charge de la commune une dépense de 174 524 € HT.

Monsieur le Député-Maire ajoute que ce projet est intégré dans le Budget.

Monsieur Olivier DOMON dit que dans le Budget il y a une recette d'investissement d'un montant de 50 000 € « S'agit-il de FEDER ? » Monsieur le Député-Maire réitère les faits : une demande pour FEDER a été effectuée, mais ça ne reste qu'une demande.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la sécurité et la santé publique de mener à terme cette opération :

- **Approuve à l'unanimité le lancement de la seconde phase de travaux de désamiantage/démolition du site ex-Lama pour un montant de 174 254 euros HT,**
- **Autorise à l'unanimité Monsieur le Député-Maire à signer les différentes pièces afférentes à cette opération.**

7) AMENAGEMENT DE LA RUE DE TURENNE AUX ABORDS DU LYCEE LEGTA : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le bureau d'études BEJ vient de faire connaître le coût estimatif des aménagements de la rue de Turenne aux abords du LEGTA.

Outre les travaux d'enrobé, de raboutage de chaussée, et ceux liés à l'aménagement de la piste cyclable pris en charge directement par le Conseil Général du Territoire de Belfort, le coût restant à la charge de la Commune est évalué à **253 028 euros HT.**

Cet aménagement étant rendu nécessaire pour la sécurité des élèves du LEGTA et les transports scolaires y afférents, il convient pour alléger la charge de la Commune de Valdoie de solliciter l'aide financière des Collectivités compétentes en la matière.

C'est pourquoi, Monsieur le Député-Maire propose de l'autoriser à solliciter des subventions pour un montant le plus élevé possible auprès des organismes suivants :

- Le Conseil Général du Territoire de Belfort pour sa compétence en matière de transport scolaire,
- Le Conseil Régional de Franche Comté dont relève le LEGTA,
- Le Syndicat Mixte des Transports en Commun, syndicat de transports collectifs.

Monsieur Yves ACKERMANN affirme que le projet est absolument nécessaire. Il ajoute que le Conseil Général tiendra ses engagements. Monsieur le Député-Maire souligne en effet l'importance de ce projet pour les élèves et les riverains. Il informe le Conseil qu'un projet est dessiné et qu'il sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter pour un montant le plus élevé possible des subventions, auprès des Collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par cet aménagement de mise en sécurité.

8) BAUX DE PECHE COMMUNAUX

Par délibération en date du 27 juin 2011, le Conseil Municipal avait décidé de confier à l'AAPPMA de Giromagny les baux de pêche, jusque-là concédés à l'AAPPMA de Belfort Bavilliers, au vu notamment du projet de remise en valeur des rivières Rosemontoise et Savoureuse présenté par cette dernière Association.

Devant la polémique soulevée par ce nouveau bail, et compte tenu de la volonté exprimée par les 2 AAPPMA de travailler ensemble pour le bien de l'environnement, il convient aujourd'hui de rapporter les dispositions de la Délibération du 27 juin dernier, laissant le bail consenti à l'AAPPMA de Belfort Bavilliers se renouveler sans en modifier les conditions.

Monsieur le Député-Maire propose donc à l'assemblée de rapporter la totalité des dispositions de la délibération en date du 27 juin 2011 du Conseil Municipal.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rapporter la totalité des dispositions de la délibération en date du 27 juin 2011, relative aux baux de pêche.

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame Jocelyne ZEMP réclame des places de parking devant l'école de musique, car l'accès devient très dangereux. Monsieur le Député-Maire répond qu'il faut relancer la CAB car c'est à elle de les créer, tout en sachant que la Collectivité prendra à sa charge ce qui lui incombe.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Stéphane RICHE.

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2011

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du C.G. des Collectivités Territoriales le : 26 décembre 2011